



CONSEIL D'ORIENTATION
DES RETRAITES

Départs anticipés

Pré-retraites, ruptures conventionnelles, carrières longues et retraite progressive

Séance plénière du COR
14 mars 2024

Gilbert Cette,
Président du COR

Plusieurs dispositifs du système de retraite permettent un départ en retraite avant l'âge légal d'ouverture des droits

- Dispositifs prévus par le système de retraite (*voir le dossier*), hors pénibilité, invalidité et inaptitude :
 - **Retraite anticipée pour carrière longue**
 - Départ anticipé sous condition d'une durée cotisée minimum, et d'un âge minimum des premières cotisations
 - Un quart des départs au régime général
 - Analyse du recours au RG (*doc. 9*) et dans la FPE (*doc. 11*), des finalités (*doc. 8*) et de l'espérance de vie des recourants (*doc. 10*)
 - **Retraite progressive**
 - 30 000 bénéficiaires en 2020, un dispositif peu utilisé
 - Étendu à la Fonction Publique par la loi de 2023
 - Analyse du non-recours (*doc. 12*) et des potentiels éligibles dans la FPE (*doc. 13*)


D'autres types de dispositifs hors du système de retraites

- Dispositifs indirects ou moins connus, permettant également aux seniors de toucher un revenu de remplacement, et/ou de cotiser :
 - **Dispositifs d'assurance chômage destinés aux seniors**
 - Une ampleur *a priori* limitée des comportements opportunistes, mais de réelles difficultés de retour à l'emploi (*doc. 3*)
 - Intervention de **Pierre Cahuc**, professeur à Sciences-Po
 - **Pré-retraites d'entreprise**
 - Une ampleur mal connue (*doc. 4*), et un périmètre difficile à cerner (*doc. 5*)
 - Interventions :
 - **Annie Jolivet**, chercheuse au Ceet
 - **Emmanuel Andréo**, avocat-conseil en droit social



CONSEIL D'ORIENTATION
DES RETRAITES

Merci de votre attention

Suivez l'actualité et les travaux du COR
sur www.cor-retraites.fr et twitter  [@COR_Retraites](https://twitter.com/COR_Retraites)